

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire 2021/05 du Jeudi 30 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le gymnase de Parent (63270), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2020 de l'Agglo Pays d'Issoire - eau potable et assainissement

Annexe(s) : avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) / les RPQS eau, assainissement collectif et assainissement non collectif sont consultables auprès du service Eau et assainissement et sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire

Date de convocation : 24 septembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 6 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BARTHOMEUF Serge

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 91

- Titulaires : 87

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 24

Absents excusés : 6

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (91)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
	FERREIRA Fernando	
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand		PETEILH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	PRADIER Laurent
ROUSSEL Denis (S)	GILBERT Odile	PRUNIER Jean-Pierre
	GOMEZ Jean-Marc	
BESSEYRE Fabien	GONTHIER Emmanuel	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GOUSSARD Bérengère	RKINA Mohammed
BŒUF Nicole	GOYON Guy	FONTANIVE Pierrette (S)
BOISTARD Philippe		ROUX Bernard
BOURG François	HERBST Nadine	RYCKEBOER Christian
	HOSMALIN Marc	SABATIER Gilles
BRUN Pascale	JAFFEUX Ophélie	
BRUNEL Séverine	JAFFEUX Sébastien	SAUVANT Jean-Pierre
BRUNETTI Graziella		BRUN Claudine (S)
	KINDT Patrick	SCHUMACHER Emilie
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SERRA Pierre
CHALLET Vincent	LAGARDE Maguy	SUIDUREAU Carine
	LAMOUREUX Jean-François	
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	TEZENAS Olivier
COLLET Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel		THEVENET Emilie
COSTE Yves	LEROY Véronique	TINET Georges
COSTON David		TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie		VALLON Sébastien
CREGUT François	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
CROZE Yves-Serge	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
	MASSARDIER Marie-Laure	
DENAIVES Catherine	MEALLET Roger-Jean	
	MERLEN Bernard	
DESVIGNES Jean	METEIGNIER Stéphane	
DRUELLE Jean-Claude		

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; ROCHETTE Christophe (FONTANIVE Pierrette) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (24) ALBARET Christophe à SERRA Pierre ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à PETEILH Sandra ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BARRAUD Bertrand ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; LENEGRE Jean-Louis à CORREIA Emmanuel ; LIVET Bertrand à CHALLET Vincent ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MAHINC Didier à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUTY Lionel à LAVILLE Philippe ; THALAUD François à DUBESSY Florence ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; TRILLEAUD Eric à RAVEL Pierre ; WALTER Christian à COSTON David ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

ABSENTS EXCUSES : (6) ADMIRAT Nadine ; CHANIMBAUD Lionel ; FRADIN Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ;

*

LE RAPPEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif, d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement non collectif et d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D2224-5 du CGCT, les présents rapports et la délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement et qui correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Les RPQS doivent contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ces rapports doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service eau, assainissement collectif et assainissement non collectif sont consultables auprès du service Eau et assainissement et sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire dans la rubrique conseil communautaire.

Les RQPS sont proposés au conseil en vue de leur adoption. Il est précisé que les RQPS ont été transmis à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) réunie le 22 septembre 2021 qui a émis un avis favorable.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

- VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;
- VU** la délibération n° 2019/06/03 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2019 relative aux modalités d'exercice des compétences eau, assainissement et eau pluviale urbaine à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- VU** la délibération n° 2020/01/17 AER de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 relative aux délégations des compétences eaux et assainissement ;
- VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président l'Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** la délibération n° 2020/05/31-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 octobre 2020 relatif à l'autorisation de lancement d'un marché public à procédure formalisée pour des prestations des services pour l'exploitation des ouvrages et réseaux d'assainissement communautaires dans le cadre de l'exercice des compétences assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines ;
- VU** la décision n° 2021/028 du Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 9 février 2021 portant sur la conclusion d'un accord-cadre de prestations de services pour l'exploitation des stations d'épuration, des postes de refoulement, des ouvrages annexes et du réseau de collecte et de traitement des eaux usées et eaux pluviales de l'Agglo Pays d'Issoire avec la société SAUR ;
- VU** la charte nationale « Qualité des réseaux d'assainissement » de l'Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- VU** les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif consultables auprès du service Eau et assainissement et sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire dans la rubrique conseil communautaire ;
- VU** l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ci-annexé ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- Pour : 115
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'adopter les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif, du service public d'assainissement non collectif et du service d'eau potable de l'Agglo Pays d'Issoire ;**
- **De transmettre aux services préfectoraux la délibération ;**
- **De mettre en ligne les rapports et la délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;**
- **De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.**
- **D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2021